

Le réel de la famille

Sidi Askofaré¹

« Le réel de la famille », ainsi ai-je pensé devoir intituler ma contribution à ce Colloque. Je tenais d'emblée à remercier les membres du comité scientifique qui ont eu la bonne idée de placer ma contribution dans cette séquence intitulée : « Les complexes familiaux au XXIème siècle ». Sans doute le poids de la référence est-il intimidant voire écrasant. Ladite n'en demeure pas moins fructueuse et principe d'orientation !

1.

Je commencerais par restituer au texte de Lacan de 1938 son titre à la fois original et complet. Non pas « La famille », comme on s'est plu à le désigner dans le tome VIII de l'Encyclopédie française ; ni même « les complexes familiaux », mais : « Les complexes familiaux dans la formation de l'individu, assorti d'un sous-titre : « Essai d'analyse d'une fonction en psychologie ».

De ce grand texte du tout jeune Lacan, on sait aujourd'hui à quoi il a été injustement réduit. À une phrase voire à un syntagme : « déclin social de l'imgo paternelle », syntagme lui-même mésinterprété pour ne pas dire carrément détourné.

Or, qu'y affirme très précisément Lacan ?

« Nous ne sommes pas de ceux qui s'affligent d'un prétendu relâchement du lien familial. N'est-il pas significatif que la famille se soit réduite à son groupement biologique à mesure qu'elle intégrait les plus hauts progrès culturels ? Mais un grand nombre d'effets psychologiques nous semblent relever d'un déclin social de l'imgo paternelle. Déclin conditionné par le retour sur l'individu d'effets extrêmes du progrès social, déclin qui se marque surtout de nos jours dans les collectivités les plus éprouvées par ces effets : concentration économique, catastrophes politiques.

¹ Professeur à l'Université Toulouse Jean Jaurès; Psychanalyste (Ecole de Psychanalyse des Forums du Champ Lacanien)

(...) Déclin plus intimement lié à la dialectique de la famille conjugale puisqu'il s'opère par la croissance relative, très sensible par exemple dans la vie américaine, des exigences matrimoniales.

Quel qu'en soit l'avenir, ce déclin constitue une crise psychologique. Peut-être est-ce à cette crise qu'il faut rapporter l'apparition de la psychanalyse elle-même »².

Puis Lacan de conclure, après une évocation des formes sociales diverses qui se rencontraient dans la Vienne de Freud : « *Quoi qu'il en soit, ce sont les formes de névroses dominantes à la fin du siècle dernier qui ont révélé qu'elles étaient intimement dépendantes des conditions de la famille* »³.

La thèse qu'énonce Lacan n'est donc pas relative à la famille au sens strict. Il ne s'agissait pas pour lui de proposer un concept ou une théorie de la famille qui viendrait compléter, corriger ou se substituer aux élaborations des sociologues, des anthropologues ou des juristes. Il s'agissait, me semble-t-il, de l'esquisse d'une thèse qui visait à mettre au jour ou à établir un lien de dépendance entre les formes de la névrose et les conditions de la famille.

Qu'il parle des « conditions de la famille » au lieu de la famille tout court, indique suffisamment qu'il n'est pas question, pour lui, d'une causalité mécanique et linéaire. C'est même pourquoi il forge la catégorie mixte et originale de « complexes familiaux », sorte de condensation de Freud et de Durkheim.

Car, ne l'oublions pas, en 1938 Lacan ne disposait sur la sociologie de la famille que du *Cours* d'Émile Durkheim –professé à Bordeaux en 1892 et publié par M. Mauss, dans la *Revue philosophique*, en 1921 - : « La famille conjugale »⁴.

Ce que Durkheim appelle « famille conjugale » résulterait d'une contraction de la famille paternelle (celle procédant des institutions domestiques des peuples germaniques qui laissaient une certaine place aux droits de l'enfant, de la femme et des parents en ligne maternelle) qu'il distingue de la famille patriarcale romaine caractérisée par l'absolue et

²Lacan, J., « Les complexes familiaux dans la formation de l'individu », *Autres écrits*, Paris, Seuil, pp. 60-61

³Ibid., p.61

⁴Durkheim, E., *Textes. 3. Fonctions sociales et institutions*, Paris, Editions de Minuit, 1975, pp. 35-49

excessive concentration du pouvoir entre les mains du *pater familias*. Contrairement à la famille paternelle, la famille conjugale ne comprend plus que le mari, la femme, les enfants mineurs et célibataires. Et elle se réduit à ses éléments permanents *in fine*, puisque tous les enfants quittent tôt ou tard le foyer familial qu'ils réduisent par ce fait même au foyer conjugal. D'où le nom de « famille conjugale ».

Mais l'autre caractéristique déterminante de cette forme de famille par rapport aux précédents, c'est ce que Durkheim appelle « *l'intervention toujours croissante de l'État dans la vie intérieure de la famille* »⁵. En effet, le nouveau tient au fait que jusqu'à l'immixtion de l'État dans les affaires domestiques, « *les liens de parenté pouvaient toujours être rompus, soit par le parent qui voulait sortir de sa famille, soit par le père dont il dépendait. (...) Avec la famille conjugale, les liens de parenté sont devenus tout à fait indissolubles. L'État, en les prenant sous sa garantie, a retiré aux particuliers le droit de les briser* »⁶

J'ajouterais ici juste une remarque qui aura son importance par la suite. Chez Durkheim, comme plus tard chez Lévi-Strauss, famille et mariage se co-déterminent : « *Le mariage fonde la famille et en même temps en dérive* »⁷, écrit Durkheim. Ce qui ne se comprend bien évidemment que sur le fonds de la distinction entre « famille natale » et « famille conjugale » ou « famille d'orientation » et « famille de procréation ».

D'ailleurs, il est notable d'une part que ce n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui : c'est moins le mariage comme tel que la naissance ou l'adoption d'un enfant qui constitue l'acte fondateur d'une famille. Et ce, pour la simple raison que les couples se constituent et vivent bien avant de décider de stabiliser leur union à travers le mariage. D'autre part, il est néanmoins surprenant de lire aujourd'hui les dernières lignes du Cours de Durkheim de 1892, tellement elles anticipent la situation qui est aujourd'hui la nôtre : « *Les progrès de la famille a été de se concentrer et de se personnaliser. La famille va de plus en plus en se contractant ; en même temps les relations y prennent de plus en plus un caractère exclusivement personnel, par suite de*

⁵Ibid., p.38

⁶ Ibid., p.38

⁷Ibid., p.48

l'effacement progressif du communisme domestique. Tandis que la famille perd du terrain, le mariage au contraire se fortifie »⁸.

Au fond, je dirais que les travaux de ce Colloque devraient nous conduire à répondre *a minima* à quatre questions :

1. Cette famille moderne, conjugale, décrite par Durkheim, est-elle encore, je veux dire de manière dominante ou tendancielle, la nôtre ? Autrement dit, « famille moderne » et « famille contemporaine » se recouvrent-elles ? Et si oui, jusqu'à quel point ?
2. La catégorie « lacanienne » des « complexes familiaux » et sa fonction supposée causale dans la « genèse des névroses » était adossée à un concept de la famille – celle de Durkheim –, mais aussi à une certaine conception de la névrose comme « pathologie ». Là aussi se pose la question de savoir si cette conception ou définition de la névrose est encore la nôtre ?
3. Que reste-t-il de la famille et de sa fonction déterminante dans la causation des névroses en nos temps de pulvérisation de la famille – familles monoparentales, familles recomposées, familles homoparentales, familles transsexuelles, etc. – et de déclin de l'Œdipe ?
4. Avec quel concept de la névrose devons-nous nous orienter et travailler aujourd'hui, dans notre clinique comme dans nos recherches ? Le magma hétéroclite des « névroses de caractère » ou, au contraire, les névroses de transfert que Lacan finira par thématiser comme mode différentiel d'assujettissement à la structure ?

Comme vous l'imaginez, répondre à ces questions, importantes et difficiles, je le reconnais, exigerait de reprendre à nouveaux frais tout le mouvement par lequel Lacan est passé, du complexe d'Œdipe à la structure – en passant par les « complexes familiaux » : sevrage, intrusion, Œdipe – ; mais aussi de tout le trajet qu'il a effectué, des « névroses

⁸ Ibid., p.49

familiales » et de leur relativité sociale et historique, à la névrose comme forme d'assujettissement à la structure.

Sans doute que les travaux, ici même présentés et discutés, y ont déjà très largement contribué.

La contribution mienne, je l'ai proposé sous un intitulé fleurant bon son Lacan : « Le réel de la famille ».

Mon idée de départ est très simple voire triviale. Si tout le monde peut s'accorder facilement pour reconnaître, et à seulement rester dans l'aire dite occidentale, que la famille, depuis ses formes antiques patriarcales, a connu des évolutions, des changements voire des transformations, il reste à mettre au jour l'irréductible qui fait que l'on continue à parler de famille et les raisons pour lesquelles elle demeure pour nous un objet d'intérêt et d'interrogation en tant que praticiens et en tant que chercheurs.

2.

J'étais parti de Durkheim et mon questionnement rencontre Claude Lévi-Strauss. En effet, ce dernier posait à sa manière et dans son champ le problème qui m'occupe. J'extraie juste la question et la définition qu'il proposait de la famille, en 1956, dans son article éponyme.

La question d'abord : « (...) *s'il n'y a pas de loi naturelle fondant l'universalité de la famille, comment expliquer qu'on la trouve pratiquement partout ?* »⁹

Et Lévi-Strauss de proposer que le terme de « famille » semble désigner « *un groupe social offrant au moins trois caractéristiques :*

- 1) *Il a son origine dans le mariage.*
- 2) *Il comprend mari, femme, et enfants nés de leur union, bien que l'on puisse concevoir la présence d'autres parents agglutinés à ce noyau.*

⁹ « La famille », In *Claude Lévi-Strauss*. Texte de et sur Claude Lévi-Strauss réunis par Raymond Bellour et Catherine Clément, Paris, Gallimard, 1979, pp. 93-131

3) *Les membres de la famille sont unis*

- a) *Par des liens légaux,*
- b) *Par des droits et obligations de nature économique, religieuse ou autre,*
- c) *Par un réseau précis de droits et interdits sexuels, et un ensemble variable et diversifié de sentiments psychologiques tels que l'amour, l'affection, le respect, la crainte, etc. »¹⁰*

À s'arrêter sur une telle définition, on mesure combien elle est à la fois éclairante sur la famille en tant qu'institution sociale, et complètement surannée au regard des mœurs, des pratiques sexuelles et des formes de la parenté.

En un peu plus d'un demi-siècle, il apparaît en effet que tout une série d'évolutions – entendez : modifications, changements voire subversion indépendamment de tout jugement de valeur – caractéristiques de notre époque viennent brouiller les coordonnées de ce qui s'est appelée, jusqu'à nous, famille.

Sans vouloir et surtout sans pouvoir être exhaustif, j'indiquerais juste que ces évolutions sont relatives aux **mœurs**, notamment sexuelles (nouvelles formes d'union), au **droit** (– en particulier celui de la filiation – autorité parentale, PACS, homoparentalité, etc.), aux **technologies de la procréation** (insémination artificielle, don d'ovule, prêt ou location d'utérus, fécondation *in vitro* avec des spermatozoïdes provenant du mari, ou du compagnon ou d'un autre homme, un ovule provenant de l'épouse, de la compagne ou d'une autre femme, etc.), mais aussi la domination du lien social par un discours idéologique, l'ultralibéralisme, et une « éthique » individualiste et hédoniste.

Les changements sont donc réels, profonds et indubitables. Mais il ne suffit pas d'en dresser constat, et encore moins de les déplorer ou de les louer. Il s'agit d'abord de chercher à établir quelles sont leurs incidences sur ce que nous continuons à appeler la famille, et à évaluer leurs conséquences repérables sur les conditions ou les formes contemporaines d'assujettissement à la névrose.

¹⁰ Ibid., p. 102

Pour ne pas être trop long, je dirais qu'à travers et au-delà des changements évoqués plus haut, des « *désordres de la famille* »¹¹ voire de « *la famille en désordre* »¹² - qui ne sont au fond que les symptômes du changement du régime discursif de la famille : son passage d'une dépendance à l'endroit du discours du maître classique à celle à l'endroit du discours capitaliste -, il demeure ce qui en constitue, à mes yeux, le noyau réel, à savoir la parenté.

Certes, la parenté elle-même ne cesse de changer, mais ses métamorphoses, pour reprendre ici le terme de M. Godelier, sont paradoxales. Ce qui, de la parenté, semble atteint, à savoir l'idéologie du sang – donc la représentation biologique de la parenté – est contrebalancée par les progrès des technologies issues des recherches sur l'ADN, qui remettent en cause le « *pater incertus* » classique, et par la désolidarisation de la parenté génétique (le gamète) et de la parenté gestatrice (le ventre).

On remarquera également que les changements qui affectent les formes contemporaines de l'union sexuelle – sa structure, sa durée (qui est plus celle du désir, de l'attirance sexuelle que celle requise pour élever les enfants issus d'une union), l'absence ou en tout cas la réduction de la vie domestique commune, de « *la force du quotidien* »¹³ si essentielle dans la formation et le devenir des relations affectives – ont tendance à porter atteinte à deux des dimensions de la parenté dont se soutient et se nourrit le lien social : l'alliance et les solidarités qui en découlent.

Dès lors, nous sommes fondés à poser la question : que reste-t-il de la famille ? Quel est le résidu qui en fait le réel ?

À cette question, je répondrais aujourd'hui que la famille, ce que l'on désigne par ce terme, il ne restera désormais que la filiation – soit essentiellement la nomination et les obligations garanties par le droit et l'État.

¹¹ Farge A., Foucault M., *Le désordre des familles*, Paris, Gallimard

¹² Roudinesco, E., *La famille en désordre*, Paris, Fayard, 2002

¹³ Weber, F., *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*, Paris, Rue D'Ulm, 2013

C'est sans doute, dira-t-on, une famille réduite à son trognon. Mais qui peut dire, et sur quels fondements de raison, qu'elle ne saura assurer sa fonction de dispositif symbolique minimal de fabrication de sujets parlants ?

Je conclus.

Si la question est à reprendre, et je pense qu'il est urgent qu'elle le soit, ce doit être à partir de ce que, pour ma part, je tiens pour l'esquisse, par Lacan, de la réécriture de ses « Complexes familiaux ... » pour la fin du XXème siècle et au-delà :

« La fonction de résidu que soutient (et du même coup maintient) la famille conjugale dans l'évolution des sociétés met en valeur l'irréductibilité d'une transmission – qui est d'un autre ordre que celle de la vie selon les satisfactions des besoins – mais qui est d'une constitution subjective, impliquant la relation à un désir qui ne soit pas anonyme.

C'est d'après une telle nécessité que se jugent les fonctions de la mère et du père. De la mère : en tant que ses soins portent la marque d'un intérêt particularisé, le fût-il par la voie de ses propres manques. Du père : en tant que son nom est le vecteur d'une incarnation de la Loi dans le désir »¹⁴.

¹⁴ Lacan, J., « Note sur l'enfant », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 373